

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE la commune d'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 10

Votants 10

L'an deux mille vingt et un,

Le 05 octobre à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/10/2021

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES (arrivé à 20h00), Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA, Rémy PETITDEMANGE, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Madame Céline DIF pour secrétaire de séance.
Le compte rendu est approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Demande de subvention de l'AFMTELETHON (7.5)
- Demande de subvention de la protection civile d'Indre-et-Loire (7.5)
- Cadeaux de fin d'année des agents (7.10)
- Avis sur le SCoT (8.4)

Questions diverses :

- Panneaux signalisation Morillon
- Étude aménagement Morillon
- Site internet
- Culture (Festhea, Téléthon, soirée théâtre)
- Organisation journées de l'environnement
- Travaux
- Procédure de reprise de concessions en état d'abandon
- Fonctionnement Conseil Municipal (lieu et pouvoir)

Présentation des décisions du Maire

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS :

1) Compte rendu de la commission communautaire solidarités, actions sociales et santé

Madame BERTHONNEAU rend compte de la réunion de la commission solidarité à laquelle elle a assisté en tant que suppléante de Madame DIF. Trois points ont été abordés : France services, le CIAS et la vaccination.

2) Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place il y a quinze jours d'un CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille). Les personnes sont prises en charge avec les services de police et du logement pour violences physiques et verbales notamment.

3) Compte rendu de la commission communautaire économie rurale et agricole du 21/09/2021

Monsieur LEBEAU fait le point sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) lancé en février 2020 qui vise à rapprocher les producteurs et consommateurs locaux autour de l'alimentation.

4) Compte rendu de la journée des correspondants défense du 29/09/2021

Monsieur LEBEAU, correspondant défense, expose au Conseil Municipal les axes prioritaires concernant les jeunes : le parcours de citoyenneté et le service national universel (SNU). Il indique que les 3 armées recrutent.

5) Compte rendu de la commission communale culture et communication du 07/09/2021

Monsieur LEBEAU fait part au Conseil Municipal des points étudiés par la commission : le broyage et matinée « environnement » les 15, 16 et 17 octobre, le spectacle « Méli-mélo Molière » interprété par une troupe théâtrale de Picardie le mercredi 3 novembre à 20h30 à la salle des fêtes dans le cadre du festival tourangeau Festhéa et un spectacle théâtral « Le vieux qui aimait les fautes d'orthographe » joué par Philippe Ouzounian présenté dans la salle des fêtes le dimanche 12 décembre prochain à 17h30. La randonnée communale et le repas intergénérationnel sont reportés à 2022. Il présente également les projets pour la saison culturelle 2022 et le 34^{ème} bulletin communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sainte Barbe aura lieu à Azay-sur-Indre le samedi 11 décembre.

DELIBERATIONS :

N° 21.10.01 : Demande de subvention de l'AFMTELETHON

Considérant les actions prévues sur la commune lors de la matinée du samedi 04 décembre 2021 dans le cadre du Téléthon par Monsieur François LEBEAU, conseiller municipal et avec la participation de l'ACES ;

Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention à la délégation AFMTELETHON d'Indre et Loire.

N° 21.10.02 : Demande de subvention de la Protection Civile d'Indre-et-Loire

Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention à la Protection Civile d'Indre-et-Loire.

N° 20.10.03 Cadeaux de fin d'année

Considérant que les agents intervenant à Azay-sur-Indre donnent entière satisfaction dans leur travail ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'acheter des chèques Cadhoc pour la somme de 480,00 € soit 80,00 € par agent (4 agents communaux et 2 agents du syndicat du RPI)

- PRECISE que les frais supplémentaires seront pris en charge.

N° 20.10.04 Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale de Loches Sud Touraine

Considérant que l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été prescrite par délibération du Conseil communautaire du 2 novembre 2017 et que suite à cela, des débats et réunions publiques se sont tenus tout au long de son élaboration ;

Considérant qu'initialement prévu courant 2020, l'arrêt du SCoT a été différé pour être approuvé par délibération du Conseil communautaire le 6 mai 2021 ;

Considérant qu'en application de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, la Communauté de Communes soumet le projet arrêté du SCoT pour avis aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public qui disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet de schéma ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui est joint en annexe
- ASSORTIT son avis de la réserve suivante : l'amélioration et la rénovation des bourgs et des hameaux par la reconquête des logements vacants ou dégradés et les changements de destination ne doivent pas être comptabilisées dans le rythme de production de logements
- REAFFIRME sa volonté de conserver son pouvoir de décision concernant l'aménagement du territoire communal.

QUESTIONS DIVERSES :

6) Panneaux de signalisation

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier d'un habitant du chemin du Chesneau demandant à ce que soit appliqué un arrêté municipal de 2000 interdisant les véhicules à moteur sur certains chemins ruraux, notamment à Morillon. Monsieur le Maire prendra contact avec cette personne et la mairie se renseignera sur la réglementation applicable pour une éventuelle modification de l'arrêté.

7) Aménagement Morillon

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la traversée de Morillon. Il souhaiterait que soient arrêtés 2, 3 voire 4 aménagements, qui seront ensuite proposés au Département. Il envisage ensuite d'organiser une réunion publique avec les habitants de Morillon pour une présentation des solutions envisagées avec des échanges sur les avantages et inconvénients de chaque aménagement. La commission voirie se réunira le 19/10/2021 à 19h00.

8) Morsure de chien à Morillon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un chien (de Morillon) a mordu une personne de Morillon qui se promenait. Monsieur le Maire indique que le chien a été vu par un vétérinaire à plusieurs reprises, qu'il n'est pas porteur de maladie et qu'un bilan comportemental doit être réalisé cette semaine, comme la loi l'exige après une morsure. En fonction de ce bilan, des mesures pourront être prises par la mairie.

9) Site internet

Monsieur le Maire indique que le site internet reste à finaliser : photos, informations mairie...

10) Reprise des concessions en l'état d'abandon

Monsieur le Maire explique que la procédure est en cours ; le premier procès-verbal de constat de l'état d'abandon des concessions est prévu le 25 octobre 2021 à partir de 9h00. Il indique que les familles ont été prévenues, par lettre recommandée avec accusé réception ou par voie d'affichage et qu'elles disposeront ensuite d'un délai de trois ans pour une possible remise en état de la concession. A l'issue de ces trois ans, un second constat sera effectué.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est favorable à l'exclusion de la procédure de reprise, la concession dans laquelle est inhumé un ancien Maire.

11) Travaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux. Les travaux d'agrandissement de l'atelier sont quasiment terminés, il reste à faire notamment les branchements électriques. S'agissant des travaux de voirie, quelques points sont à reprendre. S'agissant des travaux d'aménagement de la rue des Sources, Monsieur le Maire indique qu'une réunion est organisée mardi 12 octobre avec le maître d'œuvre et EUROVIA.

12) Rappel des règles de fonctionnement du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie qui rappelle que les pouvoirs doivent être écrits, signés et transmis à la mairie le plus rapidement possible. De plus, le Conseil Municipal est favorable à la proposition de Monsieur le Maire de modifier le lieu habituel de réunion du Conseil suite à la fin des mesures d'urgence sanitaire (le nouveau lieu habituel serait la salle des fêtes). Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

13) Recours gracieux - urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame COCHEREAU a adressé un recours gracieux contre la décision lui refusant une nouvelle construction sur sa propriété située en zone Naturelle. Une réponse lui sera apportée dans le délai imparti.

14) Pompe à chaleur

Monsieur le Maire indique que la pompe de la PAC semble encore fonctionner alors qu'ANVOLIA a proposé un devis de remplacement de cette pompe (à 2 500 €).

15) Brocante

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à la brocante de l'ACES le 6 septembre dernier et que les recettes de la commune s'élèvent à 49,90 €.

16) Dotation de Solidarité Communautaire

A la question de Monsieur LEBEAU, il est expliqué qu'à la suite de la fusion des quatre Communautés de Communes en 2017, les dotations de l'Etat des communes ayant appartenu aux deux Communautés de Communes les plus pauvres ont été significativement impactées. Effectivement, la DGF dépend entre autres de la « richesse » d'une commune. Pour ces communes, ayant intégrées une Communauté de Communes plus riche, les dotations ont été mécaniquement revues à la baisse. Ces baisses de dotations de l'Etat liées à la fusion ont donc été compensées par une hausse de leur dotation de solidarité communautaire. C'est ce qui explique les différences de dotation de solidarité communautaire entre des communes de même strate.

17) Commission communale fleurissement, décoration et espaces verts

Madame RAVINEAU propose de réunir la commission fleurissement et décoration pour aborder la question de l'embellissement hivernal de la commune, notamment pour Noël. Une réunion est prévue le 26 octobre 2021 à 19h00.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du CGCT) :

- Décision n°19/2021 du 13/09/2021 : remplacement d'un candélabre d'éclairage public et dégagement de conduite d'eau allée des Châtaigniers SPIE (1 108,55 € TTC) (1.1)
- Décision n°20/2021 du 15/09/2021 : location d'un broyeur à végétaux 2 jours BOISSEAU MR JARDINAGE (371,20 € TTC) (1.1)
- Décision n°21/2021 du 19/09/2021 : prestation théâtrale du 12/12/2021 Compagnie l'Echappée Belle (550,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°22/2021 du 29/09/2021 : renouvellement annuel de l'adhésion à l'AMR37 (90,00 € TTC) (7.5)

Prochaine réunion : le lundi 15 novembre 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures des membres présents et ayant donné pouvoir.

Transmission en Sous Préfecture le 13 octobre 2021

Affichage le 13 octobre 2021